

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 mars 2022

Présidente de séance : Mme Anne GALLO

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr GILLET (Mairie de Vannes), Mme Dominique VANARD (Mairie de Sarzeau), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden), Mr Rémi VIDOR*(Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA), Mr Philippe LOBERT (Président CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Alain BRUDER (Président du GAZELEC Voile), Mr Christophe HENRIET (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr GILLET (Mairie de Vannes), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden), Mr Rémi VIDOR*(Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA), Mr Philippe LOBERT (Président CN Arradon)

Soit : 8 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Total des voix : 10

Membres avec pouvoirs : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon),

Membres excusés : Mme Dominique VANARD (Mairie de Sarzeau), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné-donne pouvoir à L. BOICHOT), Mr Christophe HENRIET (représentant élu du CSE)

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Alain BRUDER (Président du GAZELEC Voile),

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Objet de la délibération :

RENVA DÉLIBÉRATION 1- Approbation du compte de gestion 2021

Madame la Présidente de séance expose :

Mesdames, Messieurs,

Les écritures comptables, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement et d'investissement figurant sur le compte de gestion 2021 dressé par le Trésorier Principal, sont conformes à celles figurant sur le compte administratif.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver le compte de gestion 2021 dressé par Monsieur Gilles FORTIER, inspecteur des finances, adjoint service dépense comptable, trésorerie Vannes Municipale.

Le quorum constaté, le conseil d'administration délibère et :

- Approuve le compte de gestion 2021 dressé par Monsieur Gilles FORTIER, adjoint service dépense comptable, trésorerie Vannes Municipale.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

La Présidente de la RENVA

Anne GALLO